

Carte postale – Définition et évolution

par Albrik Wiederkehr, La Rippe

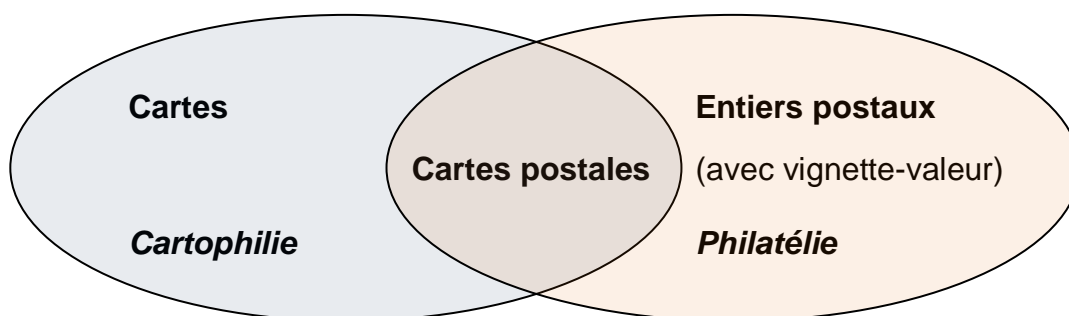
Les commentaires sur les cartes postales exprimés ci-dessous sont à considérer sur le plan international et n'entrent pas dans le détail des particularités propres aux différents pays. Pour cela, le lecteur se référera à la littérature et aux catalogues locaux. « **Carte** » est un **terme générique** qui recouvre une multitude de catégories qui mettent chacune en évidence un aspect particulier des **cartes acheminées par la poste** (voir sous genres de cartes).

Il y a souvent une incompréhension linguistique dans l'utilisation du mot „carte postale“. La langue française ne fait pas de distinction sémantique entre une vraie carte postale et une carte envoyée par la poste. En anglais, cette dernière est intitulée « Postcard » et une carte postale est appelée « Postal card ». Le mot « poste » est toujours présent. Dans ce mémoire, nous voulons faire une distinction claire entre les cartes émises par la poste et celles produites par des privés afin d'éliminer toute cause de malentendus.

Par **cartes postales**, nous entendons les cartes qui ont une **vignette-valeur** imprimée, soit directement par la poste, soit par la poste à la demande de privés ou de firmes (appelées cartes postales privées).

Le schéma ci-dessous tente de faire ressortir les différences et les convergences. L'ovale de gauche, regroupe toutes les sortes de cartes et celui de droite, tous les entiers postaux (enveloppes timbrées, bandes pour journaux, cartes postales, récépissés, etc.). La zone de recoupement ne comprend que les cartes postales qui seules font partie des deux catégories. Pour mémoire, tous les entiers postaux ont une vignette-valeur imprimée.

Philatélistes et cartophilistes collectionnent des cartes avec des motivations différentes. Les cartophilistes recherchent surtout des cartes avec vue ou illustrées pour une documentation non-philatélique, tandis que les philatélistes collectionnent les cartes postales ainsi que des cartes pour leurs timbres-poste et oblitérations spécifiques.



Les cartes sont commandées auprès des imprimeries par des firmes, papeteries, organisations ou personnes pour la vente en détail. Par contre, les cartes postales sont préaffranchies par une vignette-valeur imprimée et sont en général produites et vendues par la poste. Ce terme s'applique également aux cartes postales privées, lesquelles sont transmises par des firmes et des privés à la poste qui les préaffranchit contre prépaiement.

1. Format, sens et utilisation de la carte

Une carte consiste en une pièce rectangulaire d'un papier épais ou d'un carton mince (exception faite des cartes de formes particulières). La taille des cartes est différente selon le pays ou la période d'émission, voire les deux. Finalement, la dimension la plus répandue correspond au format DIN-A6, soit 148 x 105 mm. Dans le trafic international une longueur de 140 à 235 mm, une largeur de 90 à 125 mm, et un grammage de 150 à 500 g/m² sont admis.

Une carte permet de brefs messages écrits qu'il n'est pas nécessaire de plier et de mettre sous enveloppe et, avec la carte postale, sans avoir à coller un timbre-poste. L'adresse doit être écrite dans l'espace conçu à cet effet.

La carte postale avait un autre avantage, celui du tarif réduit. En Suisse le port était la moitié par rapport aux lettres, et en Autriche même 40%. Seul aux territoires allemandes le tarif était le même que pour les lettres au début. Ainsi en juillet 1872 la poste allemande réduisit le port par 50% pour stimuler les ventes.

2. Evolution du recto et du verso

Initialement le recto servait à écrire le nom et l'adresse du destinataire ainsi qu'à coller le timbre-poste correspondant au tarif en vigueur ou, pour les cartes postales, d'imprimer la vignette-valeur.

Le verso était destiné à recevoir le message écrit et d'éventuelles illustrations. Très rapidement, des cartes furent mises en vente avec des images ou des vues imprimées. Ainsi, par une impression pleine page d'images sur le verso, il ne restait alors plus de place pour une communication écrite.

Cela conduisit à partager le recto de la carte en deux, la partie droite pour le nom et l'adresse du destinataire et la gauche, pour le message écrit. La Grande-Bretagne débuta ceci en 1902 et d'autres pays suivirent : la France en 1904, l'Allemagne en 1905 pour les cartes illustrées et en 1907 pour les cartes non-illustrées, la Suisse et les Etats Unis d'Amérique en 1907.

Pour les cartes postales, la partie gauche était destinée à l'adresse de l'expéditeur et la vignette-valeur était imprimée dans le coin supérieur droit. Ce même endroit était prévu pour coller les timbres-poste sur les cartes commerciales.

La partie gauche du recto des cartes postales fut très vite utilisée pour des surimpressions privées : images, publicité, logo d'entreprise avec adresse, etc. Dans quelques pays, les offices de tourisme ont encouragé la poste à imprimer des images de villes et de paysages en guise de publicité pour le tourisme. Pour réaliser ces vœux, la poste a émis des cartes postales illustrées (entiers postaux). En général, les images furent imprimées dans la partie supérieure gauche de la carte postale.

3. Genre de cartes

Comme indiqué au début, nous faisons la différence entre les cartes postales avec vignette-valeur imprimée et toutes les autres cartes, sans affranchissement imprimé. La liste ci-dessous donne un aperçu de ces deux catégories de cartes, mais elle est loin d'être exhaustive :

**Cartes sans affranchissement imprimé
= Cartes commerciales**
(dans l'ordre alphabétique)

Carte avis de marchandises
Carte avis de passage
Carte caléidoscope
Carte chanson
Carte d'art
Carte de vœux
Carte en cuir
Carte humoristique
Carte illustrée
Carte imprimée
Carte lithographie
Carte photographie
Carte publicitaire
Carte réelle produite sur internet

**Cartes postales avec vignette-valeur
= Entiers postaux**
(dans l'ordre alphabétique)

Carte correspondance
Carte de service
Carte postale avis de marchandises
Carte postale commémorative
Carte postale dentelée
Carte postale double
Carte postale illustrée
Carte postale jubilé
Carte postale pneumatique
Carte postale privée
Carte postale publicitaire
Carte postale simple
Carte postale universelle
Carte-réponse

4. Détails historiques

Une centaine d'années avant l'introduction de la carte postale, des „formulaires ouverts“, étaient déjà envoyés par certaines entreprises privées. En 1760, l'entreprise locale parisienne « *Petite Poste* » avait introduit des documents ouverts et lisibles. En 1784, celle appelée « *Kleine Post* » à Vienne avait introduit des cartes avec des messages ouverts. Dans les deux cas, aucun exemplaire n'a survécu.

La première carte illustrée connue a été dessinée à la main et adressée en 1840 de Londres à l'auteur Theodore Hook. Elle était affranchie avec un timbre « penny black ».

Le 27 février 1861, le Congrès des Etats Unis adopta une loi qui permettait d'envoyer par la poste des cartes imprimées par des privés et dont le poids ne dépassait pas une once (28,35 gr). C'est la première autorisation gouvernementale pour l'utilisation de cartes. Le port était de un Cent jusqu'à 1500 milles et de 2 Cent au-delà. Le 17 décembre 1861, John P. Charlton de Philadelphie voulut tirer parti de cette loi en essayant de faire protéger la carte. Il vendit son idée à Hyman L. Lipman, également de Philadelphie, qui produisit par la suite des cartes avec la dénomination „Lipman's Postal Card“. Celui-ci déposa une demande de brevet qui ne fut finalement pas admise.

Pour la première fois, l'idée de la carte postale fut portée à l'ordre du jour du Congrès de la poste allemande à Karlsruhe en octobre 1865. Le secrétaire de la poste impériale allemande, Dr. Heinrich von Stephan, présenta un mémoire dans lequel il suggérait l'introduction de la carte postale et expliquait tout le système en détail. La proposition intéressa la conférence au plus haut point, mais elle ne fut pas acceptée. Une traduction de ce document se trouve en annexe.

L'inventeur de la carte postale est l'allemand **Dr. Heinrich von Stephan**, qui en décrivit le système complet en **1865**. Cependant, la carte postale fut introduite par l'**Autriche** en **1869**.

Seul le représentant de l'Autriche-Hongrie, le conseiller de section Kolbensteiner, qui était Directeur général des Postes et Télégraphes, avait considéré cette idée de première importance et il essaya de proposer son introduction en Autriche. Il a suffi alors d'un encouragement répété du Dr. Emanuel Herrmann, professeur à l'Académie militaire de Vienne, pour convaincre le gouvernement. Le **1^{er} octobre 1869, la poste autrichienne** introduisait une "**Correspondenz-Karte**" (carte de correspondance). Le recto de cette carte était destiné à écrire le nom et l'adresse du destinataire et il était muni d'un timbre-poste imprimé, tandis que le verso était destiné à la correspondance. A la même époque fut émise en Hongrie une « Correspondenzkarte » presque identique à celle d'Autriche, portant les armoiries hongroises en lieu et place de l'aigle à deux têtes.

Dès le début, cette innovation remporta un succès considérable qui fut suivi par la **poste de la Confédération de l'Allemagne du Nord**. Le 6 juin 1870, Bismarck signa « l'Ordonnance concernant l'introduction de la carte-correspondance », qui entra en vigueur le **1^{er} juillet 1870**. Il ne s'agissait au début que de formulaires cartes postales (« Formblätter »). Une vraie carte postale (avec vignette-valeur imprimée) ne fut introduite en Allemagne qu'à partir du 1 janvier 1873. L'ordonnance s'en tenait en grande partie aux avantages du précurseur autrichien : un côté pour l'adresse et l'autre pour la correspondance. Le port était d'un « Groschen » ou trois « Kreuzer ». Pour la distribution en ville, le tarif était réduit. La carte elle-même était gratuite. Ainsi était née la carte postale allemande. Durant la guerre franco-allemande de 1870-71, des centaines de milliers de cartes furent envoyées. A partir du 1^{er} juillet 1872 furent admises des cartes imprimées privées sur lesquelles il fallait coller des timbres-poste.

En France, la carte postale fit sa première apparition en 1870 dans la ville de Strasbourg assiégée par l'armée prussienne. Puis durant le siège de Paris, la section des Postes de la capitale créa les « cartes-poste », pour un envoi ouvert par ballon monté, avec adresse du destinataire d'un côté et texte de l'autre. Le 20 décembre 1872 suite à la proposition du député Louis Wolowski, la Loi sur les finances, introduisit en France de façon officielle la carte postale. Son utilisation officielle n'intervint en France que le 15 janvier 1873.

Voici la liste des pays qui suivirent l'Allemagne, mais avec des cartes postales ayant une vignette-valeur imprimée.

1870 Suisse, Luxembourg, Grande-Bretagne et Finlande	1877 Turquie
1871 Belgique, Pays Bas, Danemark et Canada	1878 Portugal, Perse, Argentine
1872 Suède, Norvège, Russie et Ceylan	1879 Egypte, Bulgarie, Islande et Mexique
1873 Etats Unis, France, Serbie, Roumanie, Espagne et Japon	1880 Brésil, Terre-Neuve
1874 Italie	1881 Colombie
1875 Uruguay, Guatemala	1883 Pérou
1876 Grèce	1886 Congo
	1888 Monténégro

Suite à la Convention postale de Berne, la carte postale fut admise pour le trafic postal international entre 21 pays dès le 1^{er} juillet 1875 et la Convention de l'UPU du 1^{er} juin 1878 étendit la validité de la carte postale à la majeure partie du monde. Pour cela quelques pays ont imprimé des cartes postales universelles.

A partir de 1896 environ, la carte illustrée remporta un très grand succès, ceci aussi grâce à des procédés d'imprimerie nouveaux. En effet, on utilisa alors principalement la chromolithographie, procédé d'imprimerie polychrome, tandis que précédemment, les cartes illustrées étaient presque toujours monochromes, souvent en des tons sépia. Ces

cartes étaient relativement bon marché et les images rendaient la description des villes et des paysages superflus. Les cartes illustrées étaient vendues partout dans des kiosques et des papeteries. Dès 1900 environ, on utilisa progressivement des procédés d'imprimerie photographiques remplacées ensuite par d'autres techniques modernes.

Le 1^{er} octobre 1907, l'obligation d'imprimer le mot « carte postale » dans la langue du pays a été supprimée.

Dans tous les pays industrialisés, le courrier était distribué dans les villes au moins trois fois par jour et parfois même plus souvent dans des villes majeures ceci jusqu'à la première guerre mondiale. Il était théoriquement possible de fixer un rendez-vous pour le jour même par carte postale.

En 1909, à l'occasion de l'inauguration du monument de l'Union Postale Universelle à Berne, la poste suisse mit en circulation les deux premières cartes postales illustrées. Déjà en 1893, fut émise la carte postale dite « Poste du St. Gothard » mais avec la vignette-valeur du côté gauche, ce qui, de ce fait, ne correspond pas tout à fait à la définition de la carte postale illustrée. A partir de 1923, sont apparues en Suisse une grande quantité de cartes postales illustrées avec des motifs différents ; l'Allemagne suivit en 1925 et l'Autriche, en 1927. Durant la première guerre mondiale, mais avant tout durant la période du national-socialisme et la seconde guerre mondiale, les cartes illustrées servirent abusivement à des fins de propagande politique et elles constituent aujourd'hui des sources historiques.

5. Controverse sur les cartes avec illustrations

Par l'ouverture des frontières au transport des cartes avec illustrations se posèrent quelques questions légales en relation avec l'éthique des sujets représentés. Si dans un pays, les images de personnes nues (photos de plage ou art classique) étaient autorisées, le pays de destination ou de transit pouvait interdire de telles représentations. Dans ce cas, de telles cartes n'étaient alors pas acheminées. Ainsi, l'Empire ottoman interdit en 1900 la vente et l'importation de certaines cartes en rapport avec le prophète Mahomet. Malgré cela, quelques cartes sont parvenues à destination ; elles sont très recherchées par des collectionneurs (avec oblitérations correspondantes).

Appendice

Traduction de l'ensemble du mémoire sur l'introduction de la carte postale du Dr. Heinrich v. Stephan datant de 1865.

Source: *Taschenbuch für Briefmarken-Sammler – 1889, Verlag Gebrüder Senf, Leipzig.*

« La nature des lettres, comme beaucoup d'autres inventions humaines, a vécu maintes transformations au cours du temps. Dans l'antiquité les tablettes de cire couvertes d'écriture étaient réunies par des anneaux. Les lettres constituaient ainsi un soit disant livre. Ensuite, la forme du rouleau s'est répandue jusqu'au moyen âge. Celle-ci fit à son tour place au papier plié plus pratique et finalement à l'enveloppe. Cette dernière se développa progressivement avec des formes de transition différentes. Le matériau a eu une influence considérable : - la tablette, le parchemin, le papier ; plus récemment des essais ont été réalisés avec des feuilles de fer. Mais le matériau ne fut pas seul déterminant pour la forme des lettres : l'influence d'honorables traditions, de modes temporaires, des besoins commerciaux et des moyens de transport était parfois essentielle. Par ces diverses transformations, la forme est devenue de plus en plus simple. Ceci était aussi valable pour le contenu, comme l'indique l'enflure du style des lettres d'antan, le cumul des titres, etc.

« La forme actuelle de la lettre n'offre pas la simplicité et la brièveté requises pour un bon nombre de communications. Pas de simplicité, compte tenu de la sélection et du pliage de la feuille recevant le message, de l'emploi d'une enveloppe, de sa fermeture, du collage du timbre-poste, etc. qui constituent une complication. Pas de brièveté, parce qu'une lettre dans sa rédaction demande des convenances qui vont au-delà d'une simple communication permettant de se limiter à l'essentiel. Ces dilutions affectent tant l'expéditeur que le destinataire. De nos jours, le télégramme a déjà créé une sorte de lettre brève. Assez souvent, on télégraphie pour s'épargner la peine d'écrire et de finaliser une lettre. De même, l'envoi d'une carte de visite remplace pour différentes occasions une lettre formelle.

« Ces considérations permettent de présenter pour la poste l'amélioration décrite ci-dessous comme opportune:

« Le public peut obtenir auprès de tous les offices de poste, ainsi qu'auprès des facteurs urbains et ruraux, des formulaires pour communications ouvertes. Un tel formulaire, « Feuille postale », a les dimensions correspondant à une enveloppe ordinaire de taille moyenne et consiste en un papier rigide, similaire en dimensions et qualité aux mandats postaux introduits récemment dans quelques districts postaux allemands. Le recto portera en en-tête le nom du district postal et une vignette correspondante (armoiries du « Land », etc.), à gauche, un espace marqué pour apposer le cachet du bureau de poste d'expédition et à droite, le timbre-poste directement pré-imprimé sur le formulaire. Puis un espace pour l'adresse (comme sur les mandats postaux) avec l'impression « À », « Lieu de destination » et « Résidence du destinataire », ainsi que la notice imprimée « Le verso peut être utilisé pour tout type de communication ». Le message comme l'adresse peuvent être écrits à l'encre, au crayon noir, au crayon couleur, etc. Si un crayon est utilisé, il faudra veiller à une bonne netteté et à la durabilité de l'écriture, surtout pour l'adresse. Un tel formulaire sera acheminé gratuitement par la poste, car le port aura déjà été payé lors de son achat. Le montant du port devra si possible être fixé assez bas, environ un « Groschen » en argent, sans différence quant à la distance ; il ne sera rien demandé pour le formulaire.

« La manipulation de ces formulaires par le service postal, comme cela a été démontré avec les mandats postaux, devra être aisée, compte tenu d'un format de même ordre, d'une adresse claire et d'un port adéquat. Le public pourra profiter de cette nouveauté dans nombre d'occasions et de circonstances, une fois surmontée la peur initiale de ces messages ouverts. Comme il est compliqué, par exemple en voyage, d'informer brièvement les proches d'une arrivée heureuse ou de demander le renvoi d'un objet oublié, etc. ; à l'avenir, un formulaire postal tiré du portefeuille pourra être rempli au crayon dans le wagon ou sur le quai et être glissé dans la prochaine boîte aux lettres ou le wagon postal. Pour ce qui est d'un grand nombre de commandes, d'informations, etc., la transmission par « Feuille postale » devrait très probablement entrer bientôt dans les pratiques commerciales et les mœurs. »

Avec mes remerciements à André Meylan, Prangins, pour les améliorations apportées à la traduction de cet article.

Albrik Wiederkehr

La Rippe, le 28 janvier 2011